

TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

DIRECTION PROVINCIALE DU PERSONNEL.

Rappelez dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° .....

Antwoord op het n° .....

du ..... 19.....

van .....

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Usukuma, le 30 juin 1954.  
de

N° 12/ 4875 /1660 /B.15

Signalement au 1.1.1955

A Monsieur le Chef du Service de  
l'Agriculture, à

U S U M B U R A.

Ruhengeri



2392

Monsieur le Chef de Service,

Je vous serais obligé de vouloir bien faire parvenir au Service du Personnel pour le 25 juillet au plus tard les bulletins de signalement des agents des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégories mis à votre disposition (4 exemplaires, sauf pour les agents appartenant à une administration métropolitaine: 6 exemplaires).

Le bulletin destiné à l'agent devra lui être transmis par vos soins pour cette même date.

Les accusés de réception des agents devront être transmis au Service du Personnel dès qu'ils vous parviendront.

Le Service du Personnel assurera la transmission des bulletins destinés aux agents se trouvant en congé. A cet effet il conviendra de lui faire parvenir ce bulletin accompagné du formulaire de transmission signé par vous, le tout sous enveloppe portant le nom et le grade de l'intéressé.

Pour le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
Le Secrétaire Provincial,  
P. LEROY,

*P. Leroy*